



**ORGANISATION NATIONALE
DU HIP HOP**

Parce que le Hip-Hop est avant tout une culture de partage, nous souhaitons en transmettre l'essence au plus grand nombre, et cela dès le plus jeune âge, sans cliché. Le chemin de l'ouverture tout simplement.

*Charte
Éthique et
Fonctionnement*

PRÉAMBULE ON2H A POUR BUT INTRODUCTION

CHAPITRE 1 - DE L'ETHIQUE d'ON2H : Des valeurs communes / Les Principes

- Article 0** : D'une Histoire et d'une conscience collective commune
- Article 1** : D'une Philosophie et des valeurs communes
- Article 2** : Des Arts et Pratiques nourrissant la Culture Hip Hop
- Article 3** : De l'éducation et la transmission : « la liberté s'enseigne »
- Article 4** : Du « Hip Hop pour toutes et pour tous »
- Article 5** : Du Respect des lois et des engagements internationaux
- Article 6** : D'une graphie adéquate
- Article 7** : De la préservation et promotion du patrimoine culturel Hip Hop

CHAPITRE 2 - DU FONCTIONNEMENT ON2H

- Article 0 : Du rayonnement du Hip Hop
- Article 1 : De la gouvernance
- Article 2 : De la comptabilité et la gestion des finances
- Article 3 : De la mutualisation des moyens
- Article 4 : De l'autonomie des adhérents
- Article 5 : De la place des bénévoles dans le Projet Associatif d'ON2H, de leurs droits et obligations
 - a) De la place du bénévole dans le projet
 - b) Des droits du bénévole
 - c) Des obligations du bénévole
- Article 6 : Du secteur associatif
 - a) Des valeurs communes
 - b) Des principes partagés
 - c) Des principes partagés
- d) Du Partenariat, de la confiance et du respect
- e) Des valeurs communes
- Article 7 : Des Collaborations
 - a) Des principes partagés
 - b) Du Partenariat, de la confiance et du respect
 - c) Des Engagements d'ON2H
- d) Des engagements des associations signataires
- Article 8 : Résolution des conflits/divergences
- Article 9 : De l'égalité entre les membres
- Article 10 : De la Responsabilité
- Article 11 : Propriété intellectuelle
- Article 12 : De la communication
- Article 13 : De la Responsabilité sociale et environnementale

CHAPITRE 3 - DE LA PROTECTION ET DU TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- Article 1 : Respect des lois en vigueur
- Article 2 : Droit des internautes : droit d'accès et de rectification
- Article 3 : Cookies
- Article 4 : Définition d'un cookie
- Article 5 : Paramétrer votre navigateur internet

PRÉAMBULE

La charte « Ethique et fonctionnement » de l'Organisation Nationale du Hip Hop (ON2H) se veut être un document de référence, une « boussole » qui permette à tous les acteurs et actrices, à toutes les forces Hip Hop françaises, de se retrouver autour de principes qui nous unissent autour d'un but commun/d'objectifs communs. Influence/impact direct ou indirect sur l'ensemble de la société, la place de la Culture Hip Hop dans la société humaine est indéniable.

ON2H se présente comme une institution sans pour autant renier ou perdre nos valeurs Hip Hop. En d'autres mots, ON2H porte l'idée que le Hip Hop en France doit accepter son rôle dans la création de la société française.

ON2H A POUR BUT

- D'aider le développement de la Culture Hip Hop et de favoriser son insertion systémique pérenne respectueuse de ses valeurs, histoires et principes fondamentaux afin d'atteindre l'objectif d'une politique Culturelle, au sens large, inclusive ;
- De professionnaliser les pratiques et enseignements en construisant des parcours professionnels adaptés dès le plus jeune âge ;
- De développer et d'accompagner, en mettant en place des outils pédagogiques opérationnels, l'enseignement artistique et la médiation ;
- D'accompagner le mouvement associatif dans ses développements et sa structuration ;
- D'épauler les personnes publiques, privés et mixtes dans le déploiement d'action en faveur de la jeunesse en utilisant le Hip Hop comme moyen et outil ;
- De développer l'entreprenariat Hip Hop dans une logique de financement circulaire et de mutualisation ;
- D'encadrer et favoriser le développement de la pratique amateur ;
- De fournir des recommandations aux pouvoirs publics, issues d'expériences, expérimentations, pratiques, remontées d'informations pour favoriser la rationalisation des finances publiques et l'efficacité des politiques publiques ;
- De développer des outils permettant l'insertion en utilisant le Hip Hop comme outil ;
- De contribuer à la construction d'un pacte social renouvelé en s'appuyant sur les pratiques, méthodes, méthodologies et outils développés dans le Hip Hop ;
- De lutter contre les stigmatisations, harcèlements, discriminations, inégalités sociales, systémiques et liées à la personne ;
- De lutter contre le dopage notamment des jeunes ;
- D'impulser un engagement des acteurs de la Culture Hip Hop dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Au travers des principes énoncés dans cette charte, l'ON2H souhaite établir les bases du travail collectif pour l'émancipation, la protection et le développement de la Culture Hip Hop en France.

Elle reconnaît et renforce des relations fondées sur des valeurs communes et des principes partagés. Elle est basée sur la confiance et le respect de l'indépendance des acteurs publics et privés, personnes morales comme physiques, engagées en faveur de ses actions.

Cette charte reprend également le fruits de recommandations, propositions, avis, et problématiques soulevées lors d'une tournée nationale (« A la rencontre des acteurs ») et internationale d'un an (2019-2020) faite par ON2H qui a permis d'interroger les différents acteurs cibles : élus (nationaux et locaux), agents de la fonction publique d'Etat et territoriales (Culture, éducation nationale, sport, éducation populaire), acteurs du mouvement associatif, entrepreneurs Hip Hop, pratiquants professionnels, semi-professionnels et amateurs, de pédagogues, d'activistes, de parents, organisateurs d'événements, responsables de fédérations sportives, d'éducation populaire et de la vie à sociative, de demandeurs d'emploi, d'anthropologues, de sociologues, de médecins, de kinésithérapeutes, d'ostéopathes, d'enseignants (éducation nationale, enseignement supérieur), de responsables de lieux dédiés à la Culture, de travaux effectués avec le Conservatoire Hip Hop de New York et des pionniers de la Culture Hip Hop en France et dans le Monde.

Adaptée au besoin du développement associatif et politique/institutionnel du Hiphop en France portée par l'ON2H, cette charte trouve également sa source dans la Hip Hop Declaration of Peace présentée à l'Organisation des Nations Unies le 16 mai 2001 et qui reconnaît le Hip Hop comme une culture internationale de la paix et de la prospérité.

Cette Charte vise aussi à Définir le cadre dans lequel ON2H et ses interlocuteurs (adhérents et partenaires) veulent :

- Inscrire leurs engagements,
- Clarifier les rôles respectifs de chacun,
- Formaliser des engagements réciproques en vue d'intensifier la coopération mutuelle de façon sereine et durable,
- Veiller à préserver les valeurs de laïcité contre les pratiques de prosélytisme, de mercantilisme, de toute démarche culturelle et politique visant à dénaturer la vie associative

ON2H et tous les signataires de cette charte s'engagent à la signer et la faire respecter.

Ces principes que nous nous engageons à respecter agissent en qualité de profession de foi.

Tout bénévole, accueilli et intégré dans ON2H se voit remettre la présente Charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les différents protagonistes : responsables, bénévoles, associations, adhérents, partenaires, ...

INTRODUCTION

Le Hip Hop est né à une époque où l'inégalité sociale était ancrée dans les mœurs et a fait naître des tensions et clivages sociaux poussant la jeunesse à se réinventer, s'organiser pour s'émanciper, se structurer afin de recouvrer la dignité d'être qu'un système lui avait renié. Cette jeunesse a donc trouvé refuge - alors que son quotidien le vouait à un échec engendré par la violence des quartiers défavorisés - dans les fondations de la Culture Hip Hop pour se construire un futur. Au fond, il s'agissait de dépasser le fruit de l'apartheid et de la ségrégation sociale résumé dans ce qu'on peut aujourd'hui appeler « apartheid social ».

Ainsi, ON2H attache une importance à défendre et mettre en avant la valeur du citoyen inscrit dans la cité, la valeur de la personne dans le groupe. Nous travaillons afin de contribuer à l'épanouissement, afin d'être source et ressource pour alimenter la dynamique collective dans un état d'esprit positif, la dynamique qui s'engage pour l'expression et la construction de la place de chacun dans l'échange et le partage, dans l'enrichissement mutuel. A travers le Hip Hop, nous faisons de cet engagement une lutte contre toutes les formes de discrimination et nous défendons l'égalité des chances pour toutes et tous.

Ainsi, nous défendons l'idée d'«aller vers», d'aller vers l'autre. Concrètement, aller à la rencontre, créer du partenariat, des passerelles entre les divers acteurs, entre les disciplines, entre les territoires, entre les publics, entre les citoyens, entre les personnes.

A travers cette charte, ON2H affirme son attachement aux grands principes fondateurs bâtis par cette histoire et pose les fondations d'un système protecteur de cet héritage - et des individus qui continueront de l'écrire - pour, à travers une structuration répondant à des problématiques historiques et contemporaines, contribuer à la société de demain.

Cette charte pose donc les fondements d'une structuration alternative née de la base, expression d'une « souveraineté populaire » participant de la « souveraineté nationale », facilitant la réconciliation et l'harmonisation de visions de la société, organisés en systèmes quasi parallèles, qui ne dialoguent plus.

En couplant les principes et valeurs de la Culture Hip Hop avec ceux de la République pour parvenir à cette structuration il s'agit de porter, sans renier les spécificités et complexités y étant attachées, ce qui nous rassemble au sein d'une même société démocratique et laïque.

ON2H propose de réinventer, de revisiter. Il s'agira de tenter de faire se réapproprier ses symboles généralement méconnus par le public jeune - Qui sait vraiment ce qu'est le sceau ? Pour cela, la culture Hip Hop et ses diverses pratiques artistiques nous semblent opportunes.

En effet, elles ont été de tout temps le fruit de recyclage, de mix, de redécouverte de patrimoine artistique alors bénéficiaire d'une renaissance. On pense ici à l'art du « sampling » ou au rap qui ont souvent réutiliser de la matière artistique ancienne afin de créer de nouvelles œuvres, de nouveaux courants, la Marseillaise du rappeur Casus Belli en est un exemple.

Il s'agit donc de faire se réapproprier les symboles via le mouvement Hip Hop, culture récente et populaire auprès du jeune public français. A travers cette démarche nous pourrions alors réexpliquer, redécouvrir l'histoire et la signification des symboles de la république qui seront d'autant mieux connus, valorisés et respectés s'ils restent vivants et proche de la culture jeune et populaire.

Ce préambule est constitué d'une charte éthique et d'une charte de fonctionnement d'ON2H.

La Charte Ethique regroupe des principes philosophiques et artistiques d'identification de la Culture Hip Hop qui fondent la raison d'être d'ON2H.

La charte de fonctionnement, prolongement de la Charte Ethique, constitue quant à elle un ensemble de règles qui régissent le fonctionnement d'ON2H et de ses adhérents.

CHAPITRE 1 - DE L'ETHIQUE D'ON2H : Des valeurs communes

Le Hip Hop est né à une époque où l'inégalité sociale était ancrée dans les mœurs et a fait naître des tensions et clivages sociaux poussant la jeunesse à se réinventer, s'organiser pour s'émanciper, se structurer afin de recouvrer la dignité d'être qu'un système lui avait renié. Cette jeunesse a donc trouvé refuge - alors que son quotidien le vouait à un échec engendré par la violence des quartiers défavorisés - dans les fondations de la Culture Hip Hop pour se construire un futur. Au fond, il s'agissait de dépasser le fruit de l'apartheid et de la ségrégation sociale résumé dans ce qu'on peut aujourd'hui appeler « apartheid social ».

Ainsi, ON2H attache une importance à défendre et mettre en avant la valeur du citoyen inscrit dans la cité, la valeur de la personne dans le groupe. Nous travaillons afin de contribuer à l'épanouissement, afin d'être source et ressource pour alimenter la dynamique collective dans un état d'esprit positif, la dynamique qui s'engage pour l'expression et la construction de la place de chacun dans l'échange et le partage, dans l'enrichissement mutuel. A travers le Hip Hop, nous faisons de cet engagement une lutte contre toutes les formes de discrimination et nous défendons l'égalité des chances pour toutes et tous.

Ainsi, nous défendons l'idée d'«aller vers», d'aller vers l'autre. Concrètement, aller à la rencontre, créer du partenariat, des passerelles entre les divers acteurs, entre les disciplines, entre les territoires, entre les publics, entre les citoyens, entre les personnes.

A travers cette charte, ON2H affirme son attachement aux grands principes fondateurs bâtis par cette histoire et pose les fondations d'un système protecteur de cet héritage - et des individus qui continueront de l'écrire - pour, à travers une structuration répondant à des problématiques historiques et contemporaines, contribuer à la société de demain.

Cette charte pose donc les fondements d'une structuration alternative née de la base, expression d'une « souveraineté populaire » participant de la « souveraineté nationale », facilitant la réconciliation et l'harmonisation de visions de la société, organisés en systèmes quasi parallèles, qui ne dialoguent plus.

En couplant les principes et valeurs de la Culture Hip Hop avec ceux de la République pour parvenir à cette structuration il s'agit de porter, sans renier les spécificités et complexités y étant attachées, ce qui nous rassemble au sein d'une même société démocratique et laïque.

ON2H propose de réinventer, de revisiter. Il s'agira de tenter de faire se réapproprier ses symboles généralement méconnus par le public jeune - Qui sait vraiment ce qu'est le sceau ? Pour cela, la culture Hip Hop et ses diverses pratiques artistiques nous semblent opportunes.

En effet, elles ont été de tout temps le fruit de recyclage, de mix, de redécouverte de patrimoine artistique alors bénéficiaire d'une renaissance. On pense ici à l'art du «

sampling » ou au rap qui ont souvent réutiliser de la matière artistique ancienne afin de créer de nouvelles œuvres, de nouveaux courants, la Marseillaise du rappeur Casus Belli en est un exemple.

Il s'agit donc de faire se réapproprier les symboles via le mouvement Hip Hop, culture récente et populaire auprès du jeune public français. A travers cette démarche nous pourrions alors réexpliquer, redécouvrir l'histoire et la signification des symboles de la république qui seront d'autant mieux connus, valorisés et respectés s'ils restent vivants et proche de la culture jeune et populaire.

Ce préambule est constitué d'une charte éthique et d'une charte de fonctionnement d'ON2H.

La Charte Ethique regroupe des principes philosophiques et artistiques d'identification de la Culture Hip Hop qui fondent la raison d'être d'ON2H.

La charte de fonctionnement, prolongement de la Charte Ethique, constitue quant à elle un ensemble de règles qui régissent le fonctionnement d'ON2H et de ses adhérents.

Les Principes

Article 1 : **D'une Histoire et d'une conscience collective commune.**

Nous partageons tous et faisons partie intégrante de l'Histoire de la Culture Hip Hop telle qu'elle a été définie par ses fondateurs et les personnalités qui ont eu un impact sur son développement au fil du temps.

Le Hip hop représente notre conscience collective comme appartenant à une même famille, une même communauté, une même identité, celle du Hip hop.

La force du Hip hop se trouvant dans la diversité, cette identité Hip Hop est compatible avec n'importe quelle identité nationale, culturelle, religieuse ou communautaire.

Article 2 : **D'une Philosophie et des valeurs communes**

« Peace, Unity, Love and (Safely) Having Fun » est reconnue par ON2H comme la première devise du Hip Hop. Nous pouvons ajouter à cette devise historique, formulée par Afrika Bambaataa et la Zulu Nation, la valeur essentielle du respect.

Le respect des hommes, des femmes, des enfants, des anciens, etc., sans discrimination, nous respectons l'individualité et l'indépendance de chacun(e) quelle que soit son origine, sa religion, sa culture, son handicap ou son orientation sexuelle.

La tolérance, la recherche de connaissance et l'ouverture d'esprit sont également ancrées dans l'ADN de la culture Hip Hop.

ON2H vise à respecter la philosophie de liberté et d'indépendance attaché à tout individu y étant attaché.

Article 3 : **Des Arts et Pratiques nourrissant la Culture Hip Hop**

ON2H reconnaît comme faisant partie des éléments artistiques et des pratiques propres à la Culture Hip Hop ses éléments artistiques fondateurs : les danses Hip Hop (Breaking, Locking, Hip Hop new Style, Hype, House dance, Popping) le Mcing, le Graffiti Art, le Djing et le Beat Boxing.

Les éléments culturels suivants sont aussi reconnus comme s'exprimant au sein de la Culture Hip Hop : la Street Fashion, le Langage de Rue, la Culture de Rue, l'Entreprenariat de Rue.

De plus, ON2H reconnaît comme pouvant être l'expression de la Culture Hip Hop les pratiques suivantes : la Littérature, le Cinéma, les écrits universitaires, etc. Au fond, participe au Hip Hop toute discipline, toute pratique, tout individu qui se reconnaît dans ses valeurs et principes.

Création, innovation et liberté d'expression sont au cœur des arts et des pratiques Hip Hop. En constante évolution, nourries par le bagage culturel et les influences de chacun - ayant pour seule limite notre propre imagination -, l'expression artistique Hip Hop est en perpétuel renouvellement.

Article 4 : **De l'éducation et la transmission : « la liberté s'enseigne »**

L'éducation et la transmission des savoirs, des savoir-faire et savoirs-être sont au centre des valeurs portées par la Culture Hip Hop comme elle est envisagée par ON2H.

Notre capacité à nous définir, nous éduquer, à créer et porter des contenus pédagogiques est essentielle au développement du Hip Hop.

En outre, le Hip Hop est aussi un outil. Par l'autodidactie, le « parrainage », la transmission de pairs à pairs, les modèles participatifs, codifiés et intuitifs, la transmission par le Hip Hop repose sur la liberté de construire son acte de passeur-culturel en l'adaptant au contexte et en ayant pour seule boussole : l'émancipation, l'évolution, l'ouverture d'esprit et la liberté de l'individu.

Ainsi, cette transmission « libre » ne doit en aucune façon mettre en danger l'individu de sorte que sa sécurité physique et affective, son bien-être, sa volonté ainsi que ses participation et contribution soient au cœur des préoccupations de tout pédagogue utilisant le Hip Hop comme outil.

ON2H défend ainsi une méthodologie inclusive et des outils issus des pratiques et pratiquants de la Culture Hip Hop résumé dans la formule : « la liberté s'enseigne ». Cela suppose donc une pédagogie construite, analysée et conscientisée dans des conditions professionnelles.

La rigueur, le dépassement, la recherche de l'excellence (voire du virtuose), l'humilité et la médiation ont contribué à faire du Hip Hop une Culture reconnue et plébiscitée. Tout acte de transmission doit s'appuyer sur cette philosophie pour permettre un renouvellement et une évolution constante.

Article 5 : Du « Hip Hop pour toutes et tous »

Le Hiphop a grandi et fleuri en marge de la société. Aujourd'hui, il est accessible à toutes et à tous. D'abord parce qu'il rassemble, ensuite parce qu'il défend l'inclusion et enfin parce qu'il se partage en procurant de la joie.

Le Hip Hop est ouvert à toutes et tous sans discrimination. Chaque individu vient au hip hop par la pratique de l'une de ses disciplines et se forge ensuite une identité, gagne davantage en confiance et en estime de soi. Ce qui lui permet d'appréhender le monde et sa complexité avec un état d'esprit positif.

Au fond, si le Hip Hop rassemble autant c'est parce qu'il forge des citoyens actifs. En cela, il est, a posteriori, une étape indispensable, une des alternatives solides pour la cohésion et la mixité sociale, et est un vecteur de valorisation et d'intégration au sein d'un groupe. ON2H œuvre auprès de tous les publics pour atteindre cette ambition du « Hip Hop pour toutes et pour tous ».

Article 6 : Du Respect des lois et des engagements internationaux

ON2H et ses adhérents respectent les lois, les conventions internationales ratifiées par la France, ainsi que tous les principes inhérents aux valeurs de la République.

ON2H soutient et applique les principes du Pacte Mondial des Nations Unies :

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- Ne pas se rendre complice de violation des droits de l'homme
- Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- Éliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire
- Ne pas recourir au travail des enfants
- Éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession
- Adopter un principe de précaution face aux problèmes d'environnement
- Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
- Lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Article 7 : D'une graphie adéquate

C'est aussi par la graphie que se forge l'image du Hiphop dans la société et dans la conscience collective. Ainsi la façon d'écrire « Hip Hop » est importante puisque la reconnaissance passe aussi par sa graphie.

Comme l'a défini KRS-One dans son ouvrage « The Gospel of Hip Hop », voici les différentes façons d'écrire Hip Hop et leurs significations :

- Hiphop : C'est le nom de notre force créatrice dans le monde. C'est notre mode de vie et notre conscience collective.
- Hip Hop : C'est le nom de notre culture et de ses éléments artistiques.
- hip-hop ou hip hop : C'est le genre musical ; peut-être interchangeable avec rap lorsque celui-ci est présent dans la musique hip-hop.

Avant l'affectation du mot «hip hop» comme symbole de la culture, MC Lobot Starki rimait au micro en lançant «HIP HOP SHOUBAB DOO WAP, HIP HOP SHOUBAB DOO WAP, HIP HOP SHOUBAB DOO WAP». C'est ainsi que les anciens attestent avoir entendu pour la première fois le mot «hip hop».

Être affranchi et danser

Le « hip » est un parler propre aux ghettos des noirs américains. Il est dérivé de « hep » qui signifie dans l'argot de la rue « être affranchi, à la cool ». Il atteste de la virtuosité du locuteur cherchant l'admiration de l'auditeur.

« To hop » signifie danser ; allié au « hip », cette indication nous révèle que la danse fut la première composante artistique à rendre visible le hip-hop. Le « hip » et le « hop » traduisent le défi lancé à soi-même et aux autres. Il s'agira toujours d'atteindre le sommet (Hugues Bazin).

Hip Hop rappelle aussi des formes de sauts et différentes sonorités; «hip» signifie «à la mode» ou est utilisé comme un mot argot pour désigner l'intelligence, «Hop» est une onomatopée signifiant saut. Hip- Hop signifie donc aller de l'avant aussi bien sur le plan créatif qu'au point de vue social.

« Selon David Dufresne, en slang (argot américain) : Hip – compétition, dernier cri, Hop – danser.

KRS one définit dans une de ces chansons que Hip signifie le savoir et Hop le mouvement. Hip Hop est « un mouvement intelligent » (« Hip Hop lives » de KRS one).

Article 8 : **Du « Hip Hop pour toutes et tous »**

En France, l'apparition de la Culture Hip Hop remonte à plusieurs décennies. Pourtant, en raison de son manque de reconnaissance et de son mode de transmission peu structuré, son patrimoine culturel tend à tomber dans l'oubli.

C'est pourquoi, ON2H établit comme l'une de ses priorités le développement d'outils culturels et pédagogiques assurant aux futurs acteurs une pratique consciente de leur art, par la connaissance de son histoire. De même, l'organisation souhaite perpétuer et enrichir le patrimoine de ce mouvement culturel en évolution constante, par des travaux de recherche et d'archivage ainsi que la création d'œuvres inédites.

A ce titre, ON2H aide à la structuration de pôles d'activité Hip Hop. Ces lieux « ressources » auront pour vocation de transmettre, enseigner et devenir des sites fédérateurs dans chaque région (rencontre, informations, montage de projets, manifestations culturelles, etc.). L'action d'ON2H est également essentielle au niveau scolaire. Au travers d'expérimentations réalisées et en cours, il s'agit d'intégrer le Hip Hop dans le parcours scolaire de nos enfants.

Les objectifs sont multiples :

- pour les enfants : développer leur capacité d'expression, d'apprentissage, de création et d'autonomie. Transmettre le sens des responsabilités, de la socialisation, du respect de l'autre. Mais également leur donner l'occasion de s'émerveiller, de s'émerveiller, de rencontrer des artistes Hip Hop et d'échanger des savoirs.
- Pour les équipes pédagogiques : croiser l'enseignement artistique et l'action culturelle et, co-construire un programme sur mesure entre l'équipe enseignante et les artistes Hip Hop.

CHAPITRE 2 - DU FONCTIONNEMENT ON2H

Aujourd'hui, à de nombreux endroits, le Hip Hop est désorganisé. Ce qui lui vaut constamment d'être récupéré et instrumentalisé. Avec pour conséquence immédiate : la perte de repère et la misère sociale. Au fond, la promesse optimiste née dans le Bronx de s'en sortir par les pratiques du Hip Hop et de contribuer à travers elles à l'évolution de la société, tout en restant humble et altruiste, est devenue une source de précarité (sociale, intellectuelle et conceptuelle), de conflits internes nourris par l'égo, de marginalisation (volontaire ou incidente), de pessimisme enfouie et parfois de rejet de son Histoire.

Ce liminaire constitue l'enjeu des décennies à venir que veut défendre ON2H : bâtir un système qui permettra au Hip Hop de renouer avec son histoire et de la conserver tout en participant de la solidarité nationale, de l'éducation, de l'insertion, de professionnalisation des générations présentes et futures. Il s'agit donc de rappeler ce qu'il y a de plus compatible avec les démocraties parfois injustement rejetées : la recherche de la paix sociale, de l'entraide, du partage, de la liberté, de la fraternité et de l'égalité.

Cet enjeu de réinsertion philosophique et d'insertion systémique novatrice, se décline en plusieurs axes, plusieurs enjeux qui nous paraissent fondamentaux :
Comprendre le système pour le faire évoluer ;

Comprendre l'organisation du Hip Hop en France pour le structurer, sans le dénaturer ;

Comprendre les problématiques de chacun pour y répondre au mieux ;

ON2H veut être un lieu où converge l'esprit d'un Hip Hop apaisé, libre et autonome.

Le fonctionnement d'ON2H s'applique de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs, de ses salariés permanents et de ses bénévoles, dans le respect des règles démocratiques de la loi de loi de 1901.

Article 0 : Du rayonnement du Hip Hop

Le rayonnement du Hip Hop à l'échelle nationale et internationale n'est plus à démontrer.

Toutefois, malgré ce rayonnement important, certaines composantes de ses disciplines souffrent toujours d'une précarité - faute de pouvoir capitaliser ces efforts - à cause d'un manque de structuration adapté.

Favoriser le rayonnement du Hip Hop aura pour intérêt de fédérer toute une communauté permettant aux uns (publics, amateurs) et aux autres (professionnels) de s'y retrouver Culturellement, économiquement, professionnellement, philosophiquement.

Afin de faciliter le développement économique et le rayonnement du Hip Hop et de ses acteurs et actrices, les organisateurs d'événements, intervenants, activistes, etc... au sein de l'ON2H ont pour objectif :

- De développer la connaissance de la Culture Hip Hop, des acteurs de ce secteur et des enjeux sur lesquels ils travaillent ;
- De promouvoir les actions et leurs enjeux de leur travail et de celui d'ON2H lorsqu'ils interviennent auprès des publics et des médias ;
- D'avoir une attitude et un fonctionnement professionnel et qualitatif permettant de crédibiliser davantage la culture Hip Hop.

Article 1 : De la gouvernance

• Le Conseil d'administration (C.A)

Constitué de 33 membres représentant l'ensemble du territoire national, il fixe les principes et objectifs nationaux. Veille à la bonne cohérence des projets avec ses préconisations.

Chaque nouveau membre du conseil d'administration, avant son intégration fait l'objet d'une observation par ses pairs de sa probité, de son sens des responsabilités, de ses compétences et de sa capacité à faire preuve de neutralité et d'objectivité. Après avoir été proposé par un membre du conseil, ou toute personne constituant le maillon de la chaîne de gouvernance, intègre le Conseil d'administration après un vote à la majorité de ses membres.

Le conseil d'administration, sur proposition du bureau, valide après un vote à la majorité de ses membres, l'intégration de tout membre dans la chaîne de gouvernance.

• Le Bureau

Détermine la stratégie qui découle des principes et objectifs nationaux

• Comité Directeur National

Constitué du Bureau d'ON2H, du président du Conseil national d'honneur, des coordinateurs de réseau et des référents de secteur (du territoire décentralisé concerné par l'action à mener), il décide des axes et actions concrétisant les principes et objectifs nationaux.

• Conseil National d'Honneur

dît « Conseil des Anciens » :

Garant du respect des valeurs du Hip-Hop dans les orientations et actions proposées, il formule des avis et recommandations.

• Les Coordinateurs de Réseaux

Ils coordonnent et mettent en relation les réseaux locaux en cohérence avec la politique nationale.

• **Les référents de secteurs** représentent ON2H sur le terrain et agissent en autonomie pour le déploiement de ses actions. Pierre angulaire du système, ils sont le lien entre les acteurs de terrain et les instances nationales. En effet, ils s'organisent pour fédérer les acteurs de terrain autour de projets, recueillent des informations, recommandations, propositions qu'ils font remonter. Ils siègent dans les pôles nationaux de réflexion. Ils animent les réseaux régionaux, locaux et départementaux qui se structurent sous une forme organisationnelle adaptée aux réalités du territoire concerné ;

• **Conseil consultatif des structures** est constitué de toutes les personnes morales adhérentes d'ON2H, représentées par une personne de leur choix (membre de leur organisme). Présidé par un coordinateur de réseau, ils formulent des avis, demandes, recommandations et propositions ; Ce conseil se réunit deux fois par an et est l'occasion d'évaluer la mise en application de la présente charte, d'un compte-rendu de l'engagement des finances, d'un débat démocratique sur la pertinence des actions menées, et de toute questions diverses pouvant être mises à l'ordre du jour par les participants.

Quelle que soit l'échelle ou l'organe concernés, la gouvernance d'ON2H repose sur un fonctionnement :

- Démocratique
- Transparent
- Neutre
- Non discriminant
- Ouvert et souple
- Respectant le principe du contradictoire
- Equitable
- Impartial
- Luttant contre la corruption
- Responsable

La proximité étant l'ADN du Hip Hop, la gouvernance d'ON2H se veut la plus proche du terrain possible pour faciliter les prises de décisions.

Aussi, ON2H étant engagé dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la gouvernance aura pour objectif d'atteindre sur le moyen terme une composition paritaire.

Article 2 : De la comptabilité et la gestion des finances

L'objectif d'ON2H est de créer un écosystème financier autonome et circulaire.

Qu'il s'agisse des fonds issus d'adhésions, de subventions, de mécénats, de dons, ces derniers sont employés pour déployer des actions à la fois en direction de ses adhérents mais également de la communauté Hip Hop pour créer des parcours professionnels, sanctuariser le statut d'artiste de toutes les composantes du Hip Hop, soutenir l'entreprenariat Hip Hop, soutenir le mouvement associatif, développer des événements de qualité, soutenir la pratique artistique individuelle amateur et professionnelle, lutter contre l'inégalité sociale et territoriale, favoriser l'insertion sociale et professionnelle, utiliser le Hip Hop comme un outil précieux de la santé publique (mentale et physique).

Ainsi, sa comptabilité repose sur la transparence de l'engagement des finances. Cette comptabilité fera l'objet d'une publication annuelle permettant à tout adhérent de comprendre l'emploi des finances. Cela permet ainsi à chacun d'être au cœur d'un engagement pour soutenir l'autonomie du mouvement Hip Hop. En outre, toutes les finances d'ON2H seront réinvesties pour favoriser un écosystème financier de la Culture Hip Hop autonome. En particulier, l'ambition à terme est de construire des centres culturels et éducation Hip Hop, accompagner les structures dans leur développement avant un fonctionnement en réseau.

En définitive, la raison d'être d'ON2H est d'inciter aux bonnes pratiques, d'accompagner les projets, de fédérer les énergies et de favoriser l'autonomie des personnes physiques et morales actrices de l'évolution par le Hip Hop.

Une fois par an, mettra à disposition de ses adhérents, le bilan comptable de ses actions.

Article 3 : De la Mutualisation des moyens

Pour atteindre les objectifs fixés dans l'article 2, ON2H fonctionne suivant un système de mutualisation : des moyens, des compétences et des réseaux.

La recherche de partenaires, la médiatisation de l'ensemble des événements et actions de terrain, la production de contenus, l'aide des pouvoirs publics à la compréhension des réalités de terrain et leurs évolutions constante pour une rationalisation et l'efficacité de l'emploi des finances publiques.

Article 4 : De la Mutualisation des moyens

ON2H vise à fédérer les acteurs et actrices, passionnés, amateurs et professionnels, sans intervenir dans leur gouvernance ou dans leur programmation.

Chaque adhérent (personne morale ou physique) conserve ainsi son identité, sa liberté, son autonomie.

ON2H ne peut être tenu responsable pour les engagements financiers pris par les adhérents dans le cadre de l'organisation de leurs événements, et projets propres auxquels il n'est pas associé.

Toutefois, ON2H formulera des propositions, des recommandations à l'endroit de ses adhérents et du grand public pour un fonctionnement et une transmission responsables et respectueux des valeurs du Hip Hop et celles de la république.

Article 5 : De la place des bénévoles dans le Projet Associatif d'ON2H, de leurs droits et obligations

a) De la place du bénévole dans le projet

Dans le cadre du Projet Associatif le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement les suivantes :

- Apporter son aide de manière volontaire pour l'organisation d'événements ou la rédaction de contenu.
- Être force de proposition pour les thèmes abordés
- Accepter d'être contacté pour échanger au sujet des objectifs et manifestations organisées par ON2H ou son réseau d'adhérents ou partenaires avec les adhérents qui le souhaitent.

b) Des droits du bénévole

ON2H s'engage à l'égard de ses bénévoles :

- En matière d'information :

A les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités, à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires,

- En matière d'accueil et d'intégration :

- À les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,

- À leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- À définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
- À situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans « une convention d'engagement ».

ON2H conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

c) Des obligations du bénévole :

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association... et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes. Ainsi, le bénévole s'engage à :

- À adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- À se conformer à ses objectifs,
- À respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- À assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein « d'une convention d'engagement » et éventuellement après une période d'essai,
- À exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun, à considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'Association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,
- À collaborer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles, partenaires, adhérents, ...
- À suivre les actions de formation proposées. Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Article 6 : Du secteur associatif

Dans la diversité et l'indépendance qui constituent sa richesse, le secteur associatif, par ses actions et ses engagements, est un acteur fondamental dans les domaines des loisirs, de la culture, du sport, de l'éducation, de l'enseignement, de la citoyenneté, de l'éducation populaire, de la solidarité et de la cohésion sociale.

Il participe à construire un cadre de citoyenneté et de liberté, contribue au quotidien au développement du Hip Hop sous toute ses formes permettant à chacun de s'épanouir, de mieux connaître et respecter les autres, de se former, d'évoluer, de s'émanciper et d'interagir avec le monde.

Respectueux du rôle fondamental qu'il joue et de ses actions d'intérêt général qui les institue et considérant ON2H comme l'instance nationale facilitatrice de la structuration du Hip Hop en France, le secteur associatif affirme sa volonté de mettre en œuvre cette charte permettant le développement de relations de qualité.

ON2H, dans le cadre de sa mission d'intérêt général instituée dans ses statuts reconnaît, par cette Charte, l'importance de la contribution associative à l'intérêt général utilisant le Hip Hop comme outil dont elle se veut être un promoteur de premier rang.

Elle affirme sa volonté politique d'être à l'écoute des associations, de pouvoir faire appel à elles, mais aussi de les aider à réaliser leurs projets dans la mesure de ses moyens, dans le respect du pluralisme associatif. ON2H reconnaît et respecte leur indépendance, quels que soient leurs objectifs, leurs compétences, sous réserve du respect des valeurs républicaines et d'un fonctionnement démocratique en leur sein, ainsi que du respect des statuts, valeurs et fonctionnement d'ON2H.

ON2H souhaite engager et mettre en œuvre, avec elles, par cette Charte, de nouvelles pratiques de démocratie participative.

a) Des valeurs communes :

Les associations adhérentes à ON2H s'inscrivent dans les principes inscrits dans la constitution de liberté, d'égalité, de fraternité, et de respect de la laïcité. Leurs actions doivent être basées sur des valeurs humanistes. La présente Charte rassemble les règles du partenariat, inscrites dans des principes d'actions, partagés par les associations et ON2H, afin de :

- Soutenir et approfondir la structuration du Hip Hop, la vie démocratique, le dialogue civique et social en vue d'une participation accrue libre et active des citoyens,
- Respecter les diversités culturelles et permettre leur expression tout en ayant comme références les valeurs républicaines,
- Concourir, dans un but autre que le partage des bénéfices financiers, à la création des richesses, qu'elles soient sociales, sportives, culturelles ou économiques,
- Permettre l'affirmation d'une plus grande solidarité entre les personnes,

- Mettre au centre de l'action les femmes et les hommes ainsi que les valeurs humanistes auxquelles ON2H et ses adhérents se déclare attaché,

- Cette charte n'a pas vocation à se substituer aux conventions existantes entre des associations membres et leurs partenaires.

ON2H est ouvert à toute association qui contribue à la Culture, ou qui par son adhésion, souhaite concourir à la structuration et au développement de la Culture Hip Hop. Ainsi, en découlent :

- Des principes partagés,
- Des engagements réciproques,
- Un suivi et une évaluation de la portée de la présente Charte.

La Charte est portée à la connaissance de toutes les associations. Chacune est invitée à s'y référer et à l'adopter. La mise en application de la Charte est effective à la date de sa signature.

Le Conseil consultatif des structures est l'instance de concertation, sera installée dès juin 2021 afin de laisser au monde associatif le temps de désigner un représentant par structure au sein de cette instance nationale.

b) Des principes partagés

Les signataires de la Charte construisent des relations fondées sur un engagement libre et réciproque, la durée, la transparence et l'évaluation. Ainsi, les associations signataires de la présente Charte décident de :

- Développer et organiser leurs complémentarités à travers des partenariats fondés sur des engagements réciproques clairs, transparents, lisibles et compréhensibles ; Ces derniers pouvant trouver leur socle dans les principes fondateurs de la présente Charte et du fonctionnement d'ON2H ainsi que de toute relation possible, claire et transparente instituée avec d'autres membres OU partenaires d'ON2H tant que cela contribue à poursuivre les objectifs rappelés dans le préambule de la présente Charte ;

- Définir, d'un commun accord, les lieux, les moments et les modalités de concertation,

- Privilégier les relations fondées sur des formes d'engagements tels que les contrats d'objectifs, la conduite de projets dans la durée ;

- A contribuer ensemble à la professionnalisation et au développement de la Culture Hip Hop à travers un code de bonne pratiques (transmise à chaque association adhérente lors de son adhésion) ;

c) Du Partenariat, de la confiance et du respect

Les associations adhérentes et donc signataires de la Charte conviennent que le partenariat se définit et se construit par l'écoute, le dialogue, le respect des engagements et de l'autonomie des associations.

La confiance et le respect mutuel entre ON2H et les associations sont des éléments constitutifs de leurs relations et peuvent ainsi permettre de nouvelles formes de vie démocratique et citoyenne et contribuer au développement de la Culture au sens large et du Hip Hop en particulier ;

Bénévolat, démocratie et laïcité

Le bénévolat, la démocratie et la laïcité sont les fondements premiers de la vie associative. Les associations signataires de la présente Charte conviennent de tout mettre en œuvre pour :

- Faciliter, encourager, mieux reconnaître la contribution de la vie associative à la communauté et au lien social,
- Faire respecter le principe de non-discrimination des personnes dans l'engagement associatif et dans l'accès à la Culture Hip Hop,
- Ouvrir et faciliter l'accès à la citoyenneté au plus grand nombre, en particulier aux plus fragiles et à ceux qui ont le plus de difficultés à se faire entendre,
- Accompagner et améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans l'exercice des responsabilités au sein du monde associatif et contribuer à atteindre cet objectif dans toutes les pratiques Hip Hop qu'elles entendent développer,
- Soutenir, le cas échéant, les initiatives prises par les associations ou les personnes visant à défendre, faire connaître et vivre les valeurs exprimées dans la présente charte,
- Promouvoir l'expérience associative au sein de notre société, sur le territoire, et valoriser les acquis des bénévoles.

d) Des Engagements d'ON2H

Dans le cadre des objectifs fixés dans ses statuts, ON2H déclare, par cette Charte, qu'elle est garante active des principes institués dans la présente Charte. ON2H est soucieux de voir exister et se développer une offre associative répondant aux aspirations de tous en faveur du développement, de la structuration et la professionnalisation par et de la Culture Hip Hop. ON2H considère les associations comme des partenaires incontournables permettant d'atteindre ses objectifs.

Respectueux de l'indépendance des associations, en particulier de leur autonomie de pensée et d'action, de la libre conduite de leurs propres projets, ON2H s'engage à :

- Promouvoir et faciliter, dans le respect de ses statuts et de la présente Charte, l'engagement bénévole civique et social de tous, sans distinction d'âge, de sexe ou d'origine sociale ainsi que les actions de toutes ses associations membres ;
- Favoriser le développement, en fonction des moyens dont il dispose, des associations membres en mettant à disposition des outils, un réseau, des compétences et la rencontre entre les associations entre la volonté d'engagement des personnes et la demande de bénévoles des associations.
- Impliquer les associations dans les orientations de la structure et les décisions qui les impactent ;
- Soutenir et accompagner, dans la durée et en fonction des moyens dont il dispose, prioritairement, les associations qui concourent à l'intérêt général et qui concourent à un développement inclusif de la Culture Hip Hop, à sa structuration et à son autonomie.
- Mettre en place des procédures claires et simples dans le cadre de son aide et de son soutien direct ou indirect.
- Apporter, en fonction de ses moyens, conseil et aide logistique : en étant sensible aux différences qui peuvent exister entre les associations bâties et animées par des bénévoles et celles qui sont structurées autour de professionnels et dont la vie associative peut être d'une autre forme.

- Sensibiliser les pouvoirs publics et partenaires nationaux et locaux, privés comme publics : à une meilleure connaissance de leurs problématiques, à des approches partenariales des relations avec les associations et à l'évaluation des politiques conduites ;
- Faire connaître du grand public toutes les manifestations des associations partenaires via les outils de communication dont il dispose ;

e) Des engagements des associations signataires

Respectueuses des principes énoncés dans la loi du 1^{er} juillet 1901, des règles de fonctionnement démocratique et des principes de la gestion désintéressée, en exprimant et en valorisant leur volonté d'approfondir leurs liens avec leurs adhérents et de participer librement aux débats et enjeux de développement de la Culture, de l'inclusion de l'insertion, de la professionnalisation et de démocratie participative, Les associations signataires s'engagent à :

- Définir et conduire des projets associatifs actualisés, connus de tous leurs adhérents, répondant aux principes énoncés dans la présente Charte,
- Favoriser l'expression et la participation de leurs adhérents à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs projets,
- Mettre en œuvre une éthique du financement des activités associatives,
- Développer une culture et des méthodes internes d'évaluation ou à demander une aide à l'évaluation à ON2H pour atteindre cet objectif,
- Développer la transparence en promouvant un fonctionnement démocratique au sein de leur association en encourageant l'investissement de tous à la vie intra-associative et notamment en favorisant l'accès des jeunes aux responsabilités associatives et en formant leurs membres, rendant lisible leur projet associatif, leurs activités, leur organisation et leur fonctionnement,
- Faire remonter des informations de l'impact de leurs actions. Cette méthode permet en tout état de cause de crédibiliser les actions du réseau associatif que constitue ON2H et d'évaluer l'impact, en sus de l'avancée, de la structuration nationale engagée.
- Développer la mutualisation inter-associative. Dans cet esprit, les associations sont invitées à s'inscrire dans une démarche de réseau et de services communs, construire des partenariats d'action librement négociés. ON2H rappelle que le soutien des associations et leur travail commun, quelle qu'en soit la forme, n'est pas créateur de lien de subordination.

Article 7 : **Des Collaborations**

L'ON2H souhaite favoriser, par une gouvernance souple, pyramidale-horizontale et la multiplication des partenariats, la bonne communication entre les acteurs de l'écosystème du Hip Hop en France : indépendants, associations, organismes d'enseignement, entreprises, agences, institutions publiques. Aussi, ces partenariats se voudront ouverts à tous les endroits où le Hip Hop est présent. En particulier, par ces partenariats, ON2H :

- Favorisera l'unicité de la Culture au sens large en incluant le Hip Hop comme une de ses composantes ;
- Nouera des partenariats publics et privés pour développer la Culture Hip Hop à tous les endroits (éducation nationale, secteur privé, social, éducation populaire, etc.)
- Signera des conventions et protocoles d'accord avec tout organisme national et local poursuivant les mêmes objectifs de développement d'action d'intérêt général ayant pour socle un partenariat stratégique « gagnant-gagnant » et respectant ses valeurs ;

Article 8 : **Résolution des conflits/divergences**

ON2H garde en ligne de mire une vision à long-terme du développement du Hip Hop en France et pour cela nous appelons tout un chacun à faire preuve d'humilité et à savoir mettre son ego de côté au profit du bien commun de la communauté Hip Hop dans toute sa diversité.

ON2H appelle tous les acteurs et toutes les actrices du Hip Hop en France à se rappeler que c'est ensemble que nous avons avancé, évolué. Et que, c'est cette union défendue il y a plusieurs décennies qui a permis au Hip Hop de prendre la place de choix qu'il occupe aujourd'hui dans le monde.

ON2H appelle chacun à être prêt à accepter les désaccords et l'art du compromis pour avancer collectivement. Cela contribuera davantage à renforcer notre liberté, notre sens critique commun et notre intelligence collective.

Article 9 : **De l'égalité entre les membres**

Toutes les demandes soumises à ON2H pour un partenariat, un accompagnement, une aide au financement seront traitées de façon équitable suivant un cahier des charges précis sans préjudice à l'égard du demandeur quels que soient sa taille, rayonnement et légitimité (avérée ou supposée).

Article 10 : **De la Responsabilité**

Chaque membres ou partenaire s'engage sur la validité des informations qu'il transmet.

La crédibilité du mouvement Hip Hop est au cœur des préoccupations d'ON2H. Ainsi, toute diffusion d'informations, issues des supports de communication d'ON2H, de ses membres ou partenaires feront l'objet, par l'organisme ou la personne communicante, d'une vérification rigoureuse et scrupuleuse.

Chacune des composantes sus évoquées reste responsable vis-à-vis des tiers des contenus ainsi diffusés.

A l'égard des événements, ON2H produit un cahier des charges de recommandation qui fait office de label qualité respectueux des valeurs et principes énoncés dans la présente charte. Ainsi, chaque organisateur s'assurera de la qualité et de la crédibilité du label vis-à-vis de l'ensemble des collaborateurs, artistes, bénévoles, publics, intervenants y participants.

ON2H pourra donc, le cas échéant, décider par un vote de ses membres d'accorder son label et d'apporter son soutien à des événements se déroulant en France ou à l'international, si ces derniers sont respectueux des valeurs et principes énoncés dans la présente charte.

Un manquement récurrent à ce principe pourra donner lieu à l'exclusion du réseau au terme d'un vote des membres.

Article 11 : **De la Responsabilité**

Tous les adhérents, donc signataire de la présente charte, s'engagent à veiller au respect de droits liés à la propriété intellectuelle.

Article 12 : **De la communication**

Tout membre, toute structure adhérente, tout partenaire, s'engage à intégrer dans ses outils de communication dédiés le logo d'ON2H, suivant le cahier des charges transmis sur demande par le pôle communication d'ON2H.

Article 13 : De la Responsabilité sociale et environnementale

A travers la présente charte, les membres d'ON2H affirment leur attachement aux valeurs liées à la responsabilité sociale et environnementale et s'engagent à les mettre en œuvre et à les promouvoir dans la mesure de leurs moyens. ON2H s'engage également, à travers la présente charte, à promouvoir auprès de ses adhérents les pratiques respectueuses de l'environnement.

Selon un rapport commandé par la Commission européenne en 2008, les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) représenteraient 4 % des émissions européennes de gaz à effet de serre d'ici à 2020, si les comportements et habitudes n'évoluaient pas. Un usage immodéré de ces technologies aurait ainsi un impact écologique non négligeable en terme de changement climatique, d'épuisement des métaux et des ressources fossiles.

Côté courrier électronique, 205 milliards de messages (hors spam) ont été envoyés chaque jour dans le monde en 2015. Ce chiffre a augmenté en 2019 pour se situer à environ 246 milliards.

Afin de lutter contre le réchauffement climatique et s'engager dans la responsabilité environnementale, ON2H :

- Affirme être favorable au droit des générations futures qui se divise en deux pôles principaux : d'une part, le droit de l'environnement (le développement durable) et, d'autre part, le droit de la bioéthique (la protection de la condition humaine).

Cinq mesures prises par ON2H pour (atteindre) s'engager dans cette lutte :

- Concernant les courriels :

Les impacts environnementaux proviennent essentiellement de l'ordinateur de l'utilisateur et du stockage des données sur les serveurs. Au niveau de l'utilisateur, c'est la consommation d'électricité de l'ordinateur, la production et la fin de vie des composants électroniques de l'ordinateur et l'éventuelle impression du courrier électronique qui pèsent le plus.

Envoyer un e-mail de 1 Mo à 1 personne équivaut à la consommation de 25 Wh, soit 25 min d'utilisation d'une ampoule de 60 W ! Ce courrier entraîne potentiellement une consommation d'énergie fossile équivalente à 6 g de pétrole et l'émission de 20 g de CO₂. Sur la base de 20 mails par jour, cela représenterait annuellement par personne en émission de CO₂ l'équivalent de 1000 km parcourus en voiture !

De même, une étude a démontré qu'en moyenne, dans une entreprise française de 100 personnes reçoit en moyenne 58 courriels et en envoie en moyenne 33 par jour, dont la taille moyenne est d'environ 1 Mo. Ces envois de courriels entraînent des émissions de gaz à effet de serre. Sur la base de 220 jours ouvrés par an, ces dernières représentent 13,6 tonnes équivalent CO₂.

ON2h s'engage, en interne et à inciter ses adhérents, à développer ces quelques mesures pratiques très simple.

a) Stocker en local

Le stockage des messages sur les serveurs consomme de l'électricité. Dans le monde, les centres de stockage des données (data centers) consomment 1.5 % de l'électricité mondiale, soit l'équivalent de la production de 30 centrales nucléaires. Et comme ils sont majoritairement alimentés par des centrales au charbon, ils sont responsables de 2% des émissions de CO₂ (source Green-Peace). Il est donc recommandé, autant que possible, de stocker les informations sur des disques durs ou en local, plutôt que sur des serveurs.

b) Nettoyer régulièrement sa boîte mail

Plus un courriel est conservé longtemps sur un serveur, plus son impact sur l'environnement est négatif. C'est pourquoi nous incitons nos collaborateurs, partenaires et adhérents à prendre l'habitude de supprimer leurs messages plutôt que de les archiver et à nettoyer régulièrement leur boîte de réception, en supprimant les spams et vidant la corbeille.

c) Limiter l'envoi des pièces jointes

Plus tôt que d'envoyer des pièces-jointes, nous insistons sur l'envoi de liens.

d) Ne pas multiplier les destinataires

Envoyer un mail à 10 destinataires multiplie par 4 l'impact sur le changement climatique.

Nous nous efforçons donc à ne pas multiplier le nombre de destinataires et évitez ainsi une utilisation intempestive et non maîtrisée du courriel.

A titre d'exemple, ON2H s'efforcera d'effectuer des communications « news letter ciblées » et développera auprès de ses adhérents une communication en direct.

e) Imprimer avec modération

Pour économiser de l'encre, du papier et de l'électricité, ON2H imprime, et incite tout son réseau d'adhérents et de partenaires, à n'imprimer les messages et pièces jointes qu'en cas de nécessité.

- Concernant les déplacements :

ON2H favorise l'utilisation du train ainsi que du covoiturage lors de ses actions et incite tous les membres de son réseau à suivre ces bonnes pratiques.

De façon régulière, pour atteindre ces objectifs de sensibilisation, ON2H mettra en place des campagnes de sensibilisation.

- Concernant la consommation

L'organisation d'une manifestation et le fonctionnement d'une association ont un impact direct sur les ressources naturelles : consommation et pollution de l'eau, consommation d'électricité et de carburants. Il est nécessaire d'agir pour réduire au maximum cet impact. En ce qui concerne les énergies, on peut les classer en trois catégories : énergies fossiles, énergie nucléaire et énergies renouvelables. Les énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) sont fortement exploitées.

La forte hausse de leur consommation entraîne un épuisement des réserves et une augmentation de l'effet de serre, ainsi que de leur prix.

D'où la prise de conscience actuelle de la nécessité de réduire la consommation énergétique (mise en place de dispositifs d'économies d'énergie, adoption de comportements économes) et de développer des énergies renouvelables. Celles-ci sont issues de sources énergétiques considérées comme inépuisables à l'échelle de l'Homme : Soleil, vent, eau. L'eau est aussi une ressource naturelle vitale pour le développement de l'activité humaine.

L'état des lieux de la ressource en eau est très préoccupant : plus d'un milliard de personnes n'a pas accès à l'eau potable au travers le monde. Il faut donc préserver cette ressource naturelle en l'économisant et en la préservant des pollutions.

- Diminuer le chauffage de 1°C permet de baisser sa consommation de 7%.

- Les achats durables :

En matière d'achat de fournitures ou d'équipements, l'offre de produits professionnels plus respectueux de l'environnement et plus éthiques se développe sur le territoire. Pour acheter responsable, il est bon de se demander : d'où vient le produit ? Quels sont les impacts de sa fabrication et de son utilisation ? Que faire des déchets en fin de vie ? Il est aussi nécessaire d'assurer une bonne gestion des stocks et des conditionnements. Il s'agit de limiter les conditionnements individuels, et donc de limiter les déchets. Dans un premier temps, l'acheteur a tout intérêt à se renseigner auprès de son fournisseur, pour savoir s'il dispose de produits « responsables »

La consommation de vaisselle jetable (assiettes, gobelets, couverts,...), le plus souvent produite à base de plastique, est particulièrement énergivore et peut représenter une part importante des déchets générés lors d'une manifestation. Des solutions alternatives existent pour réduire la quantité de déchets produits ou pour les valoriser et ainsi améliorer la propreté du site.

- L'alimentation

L'organisation actuelle de notre système de production alimentaire mondial est génératrice de nombreux impacts et déséquilibres sociaux, environnementaux et économiques : émissions de GES, pollution des eaux et des sols par les intrants chimiques, surconsommation énergétique liée à la production hors-sol et hors-saison etc. Quatre notions permettent de répondre à des objectifs d'alimentation durable et sont à prendre en compte dans l'élaboration de votre événement :

1. Saison : produire des tomates au mois de janvier est énergivore ! Privilégier les aliments de saison, c'est éviter de générer des énergies grises liées au chauffage des serres et du transport car la production est délocalisée dans les pays chauds.

2. Local : fournissez-vous autant que possible auprès de producteurs locaux en ce qui concerne l'alimentation au sein de votre événement (viennoiserie, fromage, vins, charcuterie, fruits...). Cela permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre liés au transport, garantit des produits de qualité et intègre les acteurs économiques locaux à votre manifestation.

3. Bio : la certification « Agriculture Biologique » garantit la production d'une alimentation respectueuse de son environnement : sans engrais chimique, sans pesticide et sans OGM.

4. Équitable : le commerce équitable garantit au producteur un tarif de vente minimal décent. On peut retrouver ce système à différentes échelles : locale, comme il est indiqué ci-dessus, mais aussi nationale et internationale, grâce aux labels ("Max Havelaar" par exemple).

Les circuits courts de distribution des produits alimentaires se caractérisent par la proximité entre producteurs et consommateurs. Cette relocalisation de l'économie répond à la préoccupation écologique de diminuer les dépenses énergétiques et au souci de maintenir des emplois en milieu rural.

- Les déchets :

La consommation « durable » se préoccupe de la gestion des déchets engendrés par les biens acquis, et ce tout au long de leur cycle de vie. Selon le Code de l'environnement, article L541-1 : « Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. (...) Suivant les cas, on distingue les déchets en fonction de leur origine : déchets ménagers ou déchets industriels, ou en fonction de leur nature (dangereux, non dangereux, inertes...) »

Aperçu des différents types de déchets :

- Non dangereux des ménages : déchets produits par les ménages, mais aussi par les commerçants, artisans et associations. Les ordures ménagères résiduelles sont celles qui restent à éliminer après tri des déchets recyclables et compostables. Les déchets recyclables se classent en 4 grandes catégories : le plastique, le verre, le papier et le métal. Il n'existe pas d'homogénéité des consignes de tri sur l'ensemble du territoire national.

Aussi, faut-il se rapprocher des communes ou des intercommunalités compétentes en matière de collecte des déchets pour connaître les consignes de tri.

- Encombrants ménagers : déchets de l'activité domestique occasionnelle des ménages et structures associatives, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne sont pas pris en compte par la collecte des ordures ménagères. Ils font l'objet de collectes ponctuelles et peuvent être apportés dans les déchetteries.

- Déchets verts : ils résultent de l'entretien et du renouvellement des espaces verts, parcs et jardins, terrains de sport... des collectivités territoriales, des organismes publics ou parapublics, des particuliers, des sociétés privées et associations. La pratique du compost est recommandée pour traiter les déchets verts.
- Déchets dangereux des ménages : ils regroupent les huiles de vidange, solvants, piles... qui, en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou d'autres propriétés, ne peuvent être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères. Ils font l'objet de collectes particulières ou peuvent être déposés en déchetterie.
- Matières de vidange et corps gras : cette catégorie comprend les boues extraites des installations d'assainissement individuelles ou issues du curage d'égouts, les huiles de cuisines et les corps gras divers (résidus de cuisson ou de préparation de repas, d'huiles de friture, restes de repas). Certains déchets exigeant un traitement spécial sont classés à part : les déchets médicaux (risques infectieux), agricoles, militaires, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) y compris piles et accumulateurs, les huiles (autres que ménagères) et pneus usagés, les véhicules en fin de vie.

CHAPITRE 3 - DE LA PROTECTION ET DU TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Article 1 : Respect des lois en vigueur

Le site internet on2h.fr respecte la vie privée de l'internaute et se conforme strictement aux lois en vigueur sur la protection de la vie privée et des libertés individuelles. Aucune information personnelle n'est collectée à votre insu. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Les courriels, les adresses électroniques ou autres informations nominatives dont le site est destinataire ou celles transmises par courriel, ou courrier postal, ou sur un support de média sociaux ne font l'objet d'aucune exploitation et ne sont conservés que pour la durée nécessaire à leur traitement notamment pour l'établissement de statistiques générales, l'envoi de news letter et la promotion des actions d'ON2H et son réseau.

Article 2 : Droit des internautes : droit d'accès et de rectification

ON2H s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données, effectués à partir du site, et celles envoyées par courriel, courrier postal ou médias sociaux, soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles, vous pouvez contacter ON2H à l'adresse suivante : secretariat@on2h.fr ou par courrier à l'adresse suivante :
Mairie de Louvigny
17 grande Rue,
14111, Louvigny

La politique du site on2h.fr est en conformité avec la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

Article 3 : Cookies

Lors de la consultation de notre site on2h.fr, des cookies sont déposés sur votre ordinateur, votre mobile ou votre tablette.

Les seuls cookies utilisés par le site sont ceux destinés à la mesure d'audience et ne collectent pas de données personnelles. Les outils de mesures d'audience sont déployés afin d'obtenir des informations sur la navigation des visiteurs. Ils permettent notamment de comprendre comment les utilisateurs arrivent sur un site et de reconstituer leur parcours.

Les données générées par les cookies sont transmises et stockées par les prestataires de mesure d'audience (Xiti). Les prestataires de mesure d'audience sont susceptibles de communiquer ces données à des tiers en cas d'obligation légale ou lorsque ces tiers traitent ces données pour leur compte.

Article 4 : Définition d'un cookie

Un cookie est un fichier texte déposé sur votre ordinateur lors de la visite d'un site ou de la consultation d'une publicité. Il a pour but de collecter des informations relatives à votre navigation et de vous adresser des services adaptés à votre terminal (ordinateur, mobile ou tablette). Les cookies sont gérés par votre navigateur internet.

Nous veillons dans la mesure du possible à ce que les prestataires de mesures d'audience respectent strictement la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et s'engagent à mettre en œuvre des mesures appropriées de sécurisation et de protection de la confidentialité des données.

Article 5 : Paramétrer votre navigateur internet

Vous pouvez à tout moment choisir de désactiver ces cookies. Votre navigateur peut également être paramétré pour vous signaler les cookies qui sont déposés dans votre ordinateur et vous demander de les accepter ou pas. Vous pouvez accepter ou refuser les cookies au cas par cas ou bien les refuser systématiquement.

En cas de refus de dépôt de cookie, vous ne pourrez pas consulter le site on2h.fr. Afin de gérer les cookies au plus près de vos attentes nous vous invitons à paramétrer votre navigateur en tenant compte de la finalité des cookies.

Le président de l'Association
ON2H
Mairie de Louvigny
17 Grande Rue 14111 Louvigny
SIRET 521 92 125 00017
www.on2h.fr

Le président, William MESSI



ORGANISATION NATIONALE
DU HIP HOP

Le Hip Hop pour tous

Parce que notre Culture nous appartient,
construisons-la ensemble !
